

Le 14 avril 2011

Le groupe socialiste du Sénat communique

Groupe Socialiste du Sénat

GROUPE SOCIALISTE

Menace sur la régularisation des étrangers gravement malades

Au nom du groupe socialiste du Sénat, **Richard YUNG**, sénateur représentant les Français établis hors de France, **Alain ANZIANI** sénateur de la Gironde et **Jean-Pierre SUEUR**, sénateur du Loiret, **s'insurgent contre l'adoption d'un amendement du rapporteur tendant à rétablir l'article 17 ter dans une rédaction encore plus restrictive que celle initialement proposée.**

Alors que la commission des lois du Sénat avait supprimé cette disposition à deux reprises, le rapporteur, sous couvert de compromis, a fait adopter en séance un amendement durcissant encore davantage les conditions de la régularisation des étrangers gravement malades.

En conditionnant le droit au séjour des étrangers malades à l'« absence » de traitement dans leur pays d'origine et en donnant au préfet un pouvoir discrétionnaire, l'article 17 ter risque d'acculer à la clandestinité de nombreux étrangers qui ne pourront plus avoir accès aux soins.

Ce nouveau dispositif aura de graves conséquences en termes de santé et de finances publiques. Il est en effet à craindre que le non recours aux soins favorise la propagation de certaines maladies infectieuses telles que le Sida. Par ailleurs, cette mesure entraînera un surcoût dû à la prise en charge tardive des malades.

Ce faisant, de nombreux étrangers ne seront plus soignés et seront donc condamnés à une mort certaine.

Les sénateurs socialistes dénoncent les arguments fallacieux avancés par la majorité et le Gouvernement selon lesquels une jurisprudence du Conseil d'Etat d'avril 2010 ouvrirait la porte de nos hôpitaux aux étrangers qui viendraient abuser de notre système de protection sociale.

La majorité n'a pas manqué d'agiter le vieux cliché d'une gauche qui serait laxiste alors que le dispositif actuel de régularisation défendu par les sénateurs socialistes est rigoureusement encadré.

De plus cette mesure ne concerne qu'une minorité de migrants dont le nombre reste stable.

Tout comme l'instauration d'un ticket d'entrée de 30 euros pour accéder à l'aide médicale d'Etat, cette mesure est en contradiction avec l'idée que se font les sénateurs socialistes de la France.

Le 14 avril 2011

*Le groupe socialiste du Sénat communique***Texte immigration : une majorité sénatoriale sans courage**

Groupe Socialiste du Sénat

GROUPE SOCIALISTE

Au nom du groupe socialiste du Sénat, **Richard YUNG**, sénateur représentant les Français établis hors de France, **Jean-Pierre SUEUR**, sénateur du Loiret, et **Alain ANZIANI**, sénateur de la Gironde, expriment leur indignation à l'issue de l'examen en seconde lecture du projet de loi relatif à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité.

Face à **une majorité muette** et **un gouvernement sourd**, les sénateurs socialistes n'ont pas réussi à faire entendre leur voix. Un seul de leurs 130 amendements a été adopté.

Ils déplorent que leurs collègues de la majorité n'aient fait preuve ni de courage ni de sagesse et se soient laissés dicter leur position par les ultras de l'Assemblée Nationale.

En entérinant l'inversion de l'ordre des juges judiciaire et administratif, **la majorité sénatoriale a ouvert la voie à l'expulsion de migrants placés irrégulièrement en rétention.**

En durcissant la procédure de régularisation pour raisons médicales, **les sénateurs UMP et centristes ont signé la condamnation à mort d'étrangers atteints de graves pathologies.**

Les sénateurs socialistes considèrent que **ce sixième texte répressif et liberticide ne permettra pas de faire baisser l'immigration illégale.** Cette nouvelle législation – que même les initiés auront du mal à décrypter – favorisera au contraire les filières de passeurs et continuera de plonger les migrants dans l'insécurité et la clandestinité.

Les sénateurs socialistes défendent l'idée d'une politique migratoire humaine et respectueuse de l'Etat de droit. Pour lutter efficacement contre l'immigration irrégulière, ils proposent de sécuriser le séjour des migrants en situation légale (délivrance d'une carte de séjour de un, trois puis dix ans) et de favoriser les migrations circulaires (droit à l'aller-retour). En outre, ils sont favorables à un renforcement de la lutte contre les employeurs ayant recours au travail clandestin et contre les trafiquants. Ils prônent également le rétablissement d'un dispositif de régularisation au cas par cas sur la base de critères clairs et transparents.

Le projet de loi est à peine adopté que **le gouvernement annonce son intention de réduire l'immigration légale.** Les sénateurs socialistes dénoncent cette **nouvelle surenchère**, qui montre que l'UMP, à l'instar du Front National, entend instrumentaliser l'immigration dans la perspective de la prochaine élection présidentielle en jouant sur les fausses peurs et les

inacceptables stigmatisations, au mépris des valeurs les plus fondamentales de notre République.